

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION (PTI)

Avis est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Julienne, qu'à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 19h, qui se tiendra à la salle du conseil au 2450, rue Victoria, lieu ordinaire des séances du conseil, le conseil adoptera le budget pour l'exercice financier 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisation.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme d'immobilisation.

Cet avis est donné en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1).

Donné à Sainte-Julienne, le 8 décembre 2022



Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière